

Message du SNUipp Isère

vendredi 19 juin 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

■ Évaluations nationales :

Encore une fois, dans notre département, Madame l'Inspectrice d'Académie, se fait remarquer par son excès de zèle en avançant un décret qui serait en projet.

De nombreux IEN, faisant référence à ses directives, annoncent ainsi à certains collègues qu'ils ne recevront pas la prime liée aux évaluations nationales.

De plus, l'administration demande aux directrices et aux directeurs de compléter un tableau pour répartir ces primes entre les personnels...

Cela appelle de notre part plusieurs remarques :

- Sur la forme :

Tous les collègues qui ont, soit fait passer les évaluations, soit les ont corrigées et ont communiqué les résultats aux familles, ont répondu en ce sens aux demandes du ministre et sont donc concernés par la prime.

Aucune précision dans ses directives n'était apportée quant au mode de transmission.

L'administration ne peut donc faire valoir le mode de transmission (papier, fichier anonymé ...ou refus de faire remonter les résultats) choisi par les collègues pour verser cette prime au cas par cas.

- Sur le fond :

La multiplication des primes ne répond en aucun cas à la nécessité d'une hausse du pouvoir d'achat pour tous, qui doit se traduire par l'augmentation du point d'indice.

Nous réaffirmons que, loin de contribuer au travail en équipe, le fonctionnement par prime n'est qu'un élément d'une individualisation et de la mise en place du salaire au mérite.

Ce dispositif d'évaluation peut rapidement permettre un classement des écoles et leur mise en concurrence.

Enfin, pourquoi et comment a-t-on évalué nos élèves ?

Dans quels buts ?

Vous pouvez retrouver des articles de fond sur cette question sur notre site ainsi que dans de nombreuses lettres électroniques du SNUipp : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique56#278>

Le SNUipp réaffirme très clairement qu'il soutiendra tous les collègues menacés de sanction.

Ne restez pas isolés, contactez-nous rapidement à snu38@snuipp.fr